



**Partenariat entre Laurence Le Ray  
et  
Amap' en BIOce  
pour l'année 2024**

**Nom du producteur :**

Le Ray Laurence / Les Galettes d'Adèle

Adresse du producteur : La Massuette – 61 340 St Hilaire sur Erre

**Référente de l'Amap'en BIOce :** Corinne Dupuis

**Livraison:** Le HANGAR rue de la Tuilerie SERESVILLE 28300 Mainvilliers

le jeudi de 17h30 à 18h00.

**Les produits**

Crêpes, Galettes, chips de sarrasin, brioches et caramel beurre salé

**PRODUITS ET TARIFS 2022**

Description du produit	Prix du produit
Crêpes de froment (X4)	6,60 €
Galettes sarrasin (X4)	4,40 €
Galettes sarrasin (X6)	6,60 €
Chips de sarrasin	4,40 €
Brioche	8,50 €
Caramel beurre salé, 200 g	5,50 €

**Fréquence des livraisons :**

Toutes les 2 semaines en fonction d'un calendrier établi entre les producteurs et le référent.

Une interruption des livraisons est prévue en août et en fin d'année.

**Engagement du producteur :**

Laurence Le Ray, producteur certifié AB, s'engage à livrer les produits qui lui seront commandés aux dates et heures fixées par l'association, à assurer une présence régulière aux livraisons afin de répondre aux différentes questions des amapiens et de construire une relation de confiance durable et à transmettre son certificat de conformité bio établi par l'organisme de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

### **Engagement de l'Amap'en BIOce :**


L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

L'Amap en BIOce organise la commande des produits par le site AMAP J au plus tard 15 jours avant la 1<sup>ère</sup> livraison de la période de commande, et organise les la distribution des produits.


L'Amap en BIOce organise la collecte du paiement des produits que les adhérents font par chèque à l'ordre de « Les Galettes d'Adèle ».

L'Amap en BIOce tient le certificat bio disponible pour le produire à la demande des adhérents.

*Signature du producteur :*

01/02/24  


*Pour l'Amap en BIOce, signature du (de la) référent(e) :*

le 01/02/24  


*Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès de la référente*